

Concerne : Enquête publique relative au projet Walka, rue des bas Fossés n° 5, de construction de 57 logements avec modifications de voiries. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement. La locale Gracq de Braine-le-Comte a donc souhaité répondre à cette enquête publique, et notamment sur les points suivants.

#### **Concernant l'élargissement et le nouvel aménagement de la Rue des Bas fossés :**

Il n'est nulle part fait mention dans le dossier de la circulation cycliste. Le Gracq souhaite s'assurer que le demandeur a effectivement pris en compte ceci et que les travaux importants d'élargissement de la rue qui doivent mener à une voirie « durable et agréable pour tous les usagers » le soit également pour les cyclistes.

La rue des Bas fossés se connecte à la rue Saint-Géry qui fait partie du futur ruban cyclable de Braine-le-Comte. Il serait de bon ton de s'assurer de la connexion aisée à cet itinéraire pour les occupants et futurs-occupants du quartier dont il est question dans cette enquête publique.

#### **Concernant les parkings vélos du projet :**

Le projet prévoit 57 unités pour un total de 116 chambres. Le demandeur inclut dans son dossier des zones abritées pour des parkings vélos. Il serait prévu un emplacement par appartement. Sur les vues en plan, nous pouvons voir un local vélo dans le bâtiment annexe. Celui-ci comporte 20 emplacements vélos.

La qualité et l'accessibilité des parkings vélos prévus doit être étudiée attentivement. Le Gracq apprécie particulièrement que les emplacements vélos prévus soient couverts, situés au rez-de-chaussée, facilement accessibles et intégrés dans le contexte paysager. Néanmoins, il ne nous semble pas que le nombre prévu soit suffisant. Tout d'abord, les 57 places que le demandeur semble prévoir dans les prescriptions écrites ne sont pas reprises sur plan. Ensuite, bien que le RCU soit toujours en préparation, nous rappelons tout de même que la Ville s'est engagée à suivre les préconisations de l'audit bypad. Ainsi, elle devrait imposer un emplacement vélo par chambre tel que prévu au point 2.4.5 de cet audit.

Dans un contexte de révision de ces parkings vélos, il semblerait opportun de pouvoir faire profiter, en domaine public, d'emplacements pour l'accès au site du parc « Champ de la Lune ». Une connexion avec ce par cet/ou la maison des jeunes serait peut-être intéressante à étudier.

#### **Concernant la circulation cycle-piétonne aux abords du projet :**

Pour une circulation plus fluide et sans détours des piétons et cyclistes, une connexion cycle-piétonne avec le quartier Sotraba voisin serait à envisager. Cela permettrait notamment d'accéder plus aisément au Champ de la Lune et à la piscine.